

Monsieur le Maire

Suite à la réunion de la commission urbanisme du 20 avril 2007, nous vous faisons part des suggestions recueillies auprès de nos adhérents pour des contre-sens cyclistes et des emplacements d'installation d'arceaux.

**Contre sens cyclistes :**

Rive droite :

Toutes les rues piétonnes (par une signalisation verticale "sauf cycles")

Rue Guillaume le Conquérant

Rue Victor Hugo

Rue Molière

Rue du général Sarrail

Rue Orbe entre rue Abbé de l'épée et avenue de la porte des champs

Rue Eau de Robec entre rue Lamauve et place Saint Vivien

Place de la Rougemare

Rue du donjon

Rive gauche :

Rue de Bammerville

Rue Blaise Pascal

**Arceaux vélos :**

Rive droite :

Quai bas

Allée Daniel Lavallée, devant l'AREHN

Place Saint Marc, devant l'entrée du centre commercial Intermarché (les 3 arceaux existants sont insuffisants)

Place Saint Marc/rue Martainville : les 5 arceaux existants sont insuffisants notamment le dimanche

Place Saint Marc/rue des Augustins, devant le bar le Saxo

Place de la Rougemare, devant la chapelle Saint Louis

Anneau central du C.H.U.

Square André Maurois, devant l'entrée des musées

Avenue de la porte des champs, devant la DRIRE (au n°21)

Passage Gravier

Avenue Pasteur, devant le bureau de poste

Place de la crosse

Place du général de Gaulle, devant le bar O'Kallaghan's

Rue Bourg l'Abbé, devant la chapelle du lycée Corneille

Place de la cathédrale, devant l'office de tourisme : il ne reste que 2 arceaux sur les 4 initialement installés

Esplanade Marcel Duchamp (extrémité sud)

Rive gauche :

Boulevard de l'Europe, à la cité des métiers

Place de la verrerie

Place des Emmurées

Cours Clémenceau, devant l'hôtel du département

Rue Renaudel, devant l'URSSAF

Nous souhaitons attirer l'attention des services techniques sur la nécessité de positionner l'arceau suffisamment loin de tout autre élément, tel que mur ou barrière, faute de quoi l'accrochage d'un vélo est impossible ou très difficile. C'est le cas par exemple des arceaux de la place Trianon à l'entrée du jardin des plantes ou de la place de la Madeleine devant l'établissement de la Providence Miséricorde.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour SABINE

la présidente